

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/088

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 21 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA SECTION
« PHOTOS » D'CLIC ALBE DE LA MJC POUR L'ACQUISITION D'UNE
IMPRIMANTE DE PHOTOGRAPHIES**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick HINSCHBERGER, adjoint au maire, qui explique :

- que la section « photos » de la Maison des Jeunes et de la Culture, dénommée D'Clic Albe, sollicite une aide financière pour l'acquisition d'une imprimante et de matériel pour l'organisation d'expositions de photographies,
- que le montant de cette imprimante et du matériel s'élève à 1 469,35 €,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer à l'association « la Maison des Jeunes et de la Culture » une subvention d'un montant de 800 € pour permettre l'acquisition d'une imprimante et de matériel à destination de la section photos « D'Clic Albe »,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de l'exercice 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT